



REDIAB YLANG 976
5 RESIDENCE ANAKAO
RUE DE CAVANI
97600 MAMOUDZOU
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES DE LA PERIODE DU
01/01/2018 AU 31/12/2018

Saint Denis le 24 Juin 2019

d

**REDIAB YLANG 976
5 RESIDENCE ANKAO – RUE DE CAVANI
97600 MAMIOUDZOU**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2018**

Aux Adhérents de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association REDIAB YLANG 976 relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, notamment concernant les subventions comptabilisées et leurs utilisations. En effet, de nombreuses subventions ont été octroyées en fin d'année afin de financer les actions de l'association. Cependant, à la clôture de l'exercice, de nombreux projets n'étaient pas achevés. Par conséquent, il y a eu la comptabilisation de fonds dédiés pour la partie de la subvention qui n'a pas été utilisée sur l'exercice.

De ce fait, ces fonds dédiés ont fait l'objet de vérifications, notamment sur leur justification et l'existence de leur montant.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'organe délibérant

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux membres de l'organe délibérant sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne

comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

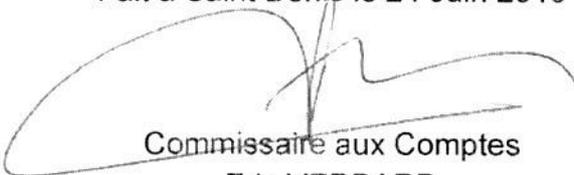
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Denis le 24 Juin 2019



Commissaire aux Comptes
Eric VERBARD

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	2 305	2 305				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	3 063	3 063	0	0		
	Autres immobilisations corporelles	46 629	45 048	1 581	3 080	1 499	48.68
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	3 230		3 230	3 230			
Total I	55 227	50 416	4 811	6 310	1 499	23.76	
Comptes de liaison							
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	2 713		2 713		2 713	
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	3 714		3 714	3 937	223	5.67
	Autres créances	23 321		23 321	38 364	15 042	39.21
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	376 402		376 402	247 189	129 213	52.27	
Charges constatées d'avance (3)	3 570		3 570	3 499	71	2.02	
Total III	409 721		409 721	292 989	116 732	39.84	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	464 948	50 416	414 532	414 532	115 233	38.50	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

RSM
RSM OI AUDIT
Commissaire aux Comptes
SAS au capital de 1 000 €
95, Chemin Pente Sassy
Espace Tarani - Local 1
97440 SAINT ANDRE
SIRET : 797 998 325 00014 - NAF : 6920Z
Tel : 01 82 21 62 00 - Fax : 01 82 21 70 89
Mail : contact-oi@rsmfrance.fr

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	165 546	1 417	166 963	NS
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	996	166 963	165 967	99.40
	Autres fonds associatifs				
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Apports					
Legs et donations					
Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecarts de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
Total I	166 542	165 546	996	0.60	
	Comptes de liaison				
	Total II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	179 610	32 071	147 539	460.04
	Fonds dédiés sur autres ressources				
Total III	179 610	32 071	147 539	460.04	
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	8		8	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 475	32 010	18 535	57.90
	Dettes fiscales et sociales	54 898	55 824	926	1.66
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes		13 849	13 849	100.00
Instruments de trésorerie					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance				
	Total IV	68 380	101 682	33 302	32.75
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		414 532	299 999	115 233	38.50

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018 12	31/12/2017 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	471 735	352 701	119 034	33.75
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	9 165	22 506	13 342	59.28
Collectes				
Cotisations	843	290	553	190.85
Autres produits	6 531	1	6 531	NS
Total I	488 274	375 498	112 776	30.03
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	93 989	139 527	45 538	32.64
Impôts, taxes et versements assimilés	3 393	5 414	2 021	37.33
Salaires et traitements	205 152	207 684	2 532	1.22
Charges sociales	35 276	32 710	2 565	7.84
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 089	4 037	1 948	48.25
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	11	305	294	96.46
Total II	339 909	389 677	49 768	12.77
I - Résultat d'exploitation (I-II)	148 365	14 179	162 544	NS
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

RSM
RSM OI AUDIT
Commissariat aux Comptes
SAS au capital de 1 000 €
95 Chemin Petite Sassy
Espace Tarant - Local 1
97440 SAINT ANDRE

SIRET : 797 998 325 00014 - NAF : 6920Z
Tel : 0262 21 62 90 - Fax : 0262 21 70 89
Mail : contact-ci@rsmfrance.fr

Conseil et Audit MOI Mayotte

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés		170		958	787	82.23
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		170		958	787	82.23
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)		170		958	787	82.23
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		148 535		13 222	161 757	NS
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				1 618	1 618	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII				1 618	1 618	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				1 618	1 618	100.00
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)		488 445		376 456	111 989	29.75
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)		339 909		391 295	51 386	13.13
Solde intermédiaire		148 535		14 840	163 375	NS
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		32 071		213 573	181 503	84.98
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		179 610		31 771	147 839	465.33
5. EXCEDENTS OU DEFICITS						
					165 967	99.40

RSM
RSM OI AUDIT

Copie certifiée conforme

95 Chemin Pente Sassy

Espace Terani - Local 1

97440 SAINT ANDRE

SIRET : 797 998 325 00014 - NAF : 6920Z

Tel : 0262 21 62 90 - Fax : 0262 21 76 69

Mail : Comptabilite@rediab.org

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018 12	31/12/2017 12	Euros	%
PRODUITS				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL				
CHARGES				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Personnel bénévole				
Prestations				
TOTAL				

IN LOCAL COMMUNITY

RSM

RSM OI AUDIT

Commissariat Aux Comptes

SAS au capital de 1 000 €

95 Chemin Pente Sassy

Espace Taranis - Local 1

97440 SAINT ANDRE

SIPET 797 998 325 00014 - NAF : 6920Z

Tel : 0252 21 62 90 - Fax : 0262 21 70 69

Mail : contact-oi@rsmmayotte.fr
Conseil et Audit MOI Mayotte

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagement en matière de pensions et retraites	X
--	---

NA = Non Applicable NS = Non significative



RSM
RSM OI AUDIT

Commissariat aux Comptes

SAIS au capital de 1 000 €

93, Chemin Pente Sassy

Espace Varani - Local 1

97440 SAINT ANTOINE

SIRET : 787 998 325 00014 - NAF : 6920Z

Tel : 0262 21 62 90 - Fax : 0262 21 70 69

Mail : contact-oi@rsmfrance.fr

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

RSM
RSM CI AUDIT
Compagnat Aux Comptes
SAS au capital de 1 000 €
95 Chemin Fente Sassy
Espace Terani - Local 1
97440 SAINT ANDRE
SIRET 787 898 325 00014 - NAF 6920Z
Tel : 0298 21 62 88 - Fax : 0298 21 10 80
Mail : contact-ci@rsmfrance.fr

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	22 185
Disponibilités	170
Total	22 355

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 957
Dettes fiscales et sociales	31 991
Total	36 955

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 570
Total	3 570

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

RSM

RSM OI AUDIT

Commissariat Aux Comptes
SAS au capital de 1 000 €
95 - Chemin Pente Sassy
Espace Taran - Local 1
97440 SAINT ANDRE

SIRET : 797 999 325 00014 - NAF : 6920Z

Tel : 0262 21 82 50 - Fax : 0262 21 70 59

Mail : contact-oi@rsmfrance.fr

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

RSM

RSM

RSM OI AUDIT

Commissariat Aux Comptes

RAS au capital de 1.000 €

98 Chemin Ponte Sassy

Espace Taranii - Local 1

97440 SAINT ANDRE

SIRET : 797 998 325 00014 - NAF : 6920Z

Tel : 0262 21 62 90 - Fax : 0262 21 70 68

Mail : contact@rsm-moyenne.com